

Compte rendu de séance
Conseil Municipal du 18 novembre 2021

Le 18 novembre 2021, à dix-neuf heures trente le Conseil Municipal de la commune de Chailly-en-Gâtinais s'est réuni en session ordinaire, sur convocation du 15 novembre 2021, sous la présidence de M VASSEUR Hervé, Maire.
Étaient présents : REMBERT Hélène, LEROY Gérard, FALZON Yvan, DONZEAU Catherine, THOMAS Julien, POLIN Karin, DEBACKERE Laurent, DAVID Sandra, PORTAL Audrey, SONDAG Marc, COILLE André

Absent :

Absent excusé: MARCHAND Sébastien (pouvoir donné à THOMAS Julien), LEGOIS Sylvie (pouvoir donné à REMBERT Hélène), BEZILLE Pascal (pouvoir donné à VASSEUR Hervé)

Secrétaire de séance : DAVID Sandra

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 octobre 2021

Il n'y a pas de corrections à apporter, le compte rendu de la séance du 7 octobre 2021 est donc approuvé à l'unanimité.

Délibérations- budget assainissement pour créances éteintes et admission en non valeur

Les créances sont considérées comme éteintes lorsque leur recouvrement a été rendu impossible suite à une procédure collective ou de surendettement. Madame la trésorière présente des créances éteintes pour un montant de 810,71€. Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte à l'unanimité l'imputation de ces créances au compte 6541.

Vu la demande d'admission en non valeur présentée par Madame la Trésorière, concernant des titres de recettes afférentes à divers exercices comptables dont elle n'a pu réaliser le recouvrement, considérant que le montant de ces titres de recettes irrécouvrables sur le budget assainissement s'élève à la somme de 169,81€, le conseil municipal accepte les créances éteintes.

Délibérations – budget principal pour admission en non valeur

Vu la demande d'admission en non valeur présentée par Madame la Trésorière, concernant des titres de recettes afférentes à divers exercices comptables dont elle n'a pu réaliser le recouvrement, considérant que le montant de ces titres de recettes irrécouvrables sur le budget principal s'élève à la somme de 873€, le conseil municipal accepte ces admissions en non valeur par 14 voix pour 1 abstention

Décision modificative budgétaire

Afin de régulariser les dépenses acceptées en non valeur, il convient d'ouvrir des crédits au compte 6541

Il est proposé +873 au 6541 et -873 au 615221, accepté à l'unanimité.

Délibération pour renouvellement contrat Segilog

Le contrat du prestataire des logiciels mairie est à renouveler pour 3 ans, il comprend la licence d'utilisation (2 457,00 € HT/an) et la maintenance (273,00 € HT/an). A l'unanimité le conseil accepte le renouvellement.

Attribution aide sociale

Suite à une demande la commission aide sociale réunie dernièrement a étudié le dossier, elle propose que la commune prenne à sa charge une partie de la facture soit 159,62€, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Informations et questions diverses

Un particulier propose des terrains à la vente à la commune situés vers la lagune, Monsieur le Maire se renseignera du coût.

Terrain multisport, suite à une visite d'un conducteur de travaux de la société SAE, le 18 novembre un compromis a été trouvé le PV de réception a été signé avec des réserves.

Marc SONDAG signale un problème avec le filet, il devra être retendu et rattaché afin que les ballons ne restent pas bloqués en hauteur

Véhicule de la commune, les pièces neuves n'existent plus, un garage a fait un devis avec des pièces d'occasion mais ces pièces ne sont pas disponibles, des solutions sont évoquées : achat d'un nouveau véhicule, location d'un véhicule ?

PLUiH, documents finaux reçus en mairie ils devront être validés.

Fleurissement, prochaine réunion 24 novembre à 18h30.

Le marché des saveurs et de l'artisanat organisé par Chailly Loisirs se tiendra vendredi 26 novembre, salle des fêtes
Karin POLIN signale un problème récurrent de rétention d'eau avec la petite rivière située à l'arrière des terrains
entre la route de Bellegarde et Nuisement. Le Sivlo sera contacté.

Fin du conseil 21h15

Prochain conseil jeudi 16 décembre